

02-10-1999

D



100962192

CERTIFICATE OF EXPRESS MAILING

01-29-1999

U.S. Patent & TMOfc/TM Mail Rcpt Dt. #26

I hereby certify that this document was deposited with the U.S. Postal Service, Express Mail Post Office to Addressee Service Express Mail No. EE643323662US to: Assistant Commissioner for Trademarks Box Assignments 2900 Crystal Drive Arlington, Virginia 22202-3513 This 29th day of January, 1999

1-29-99

Lisa M. Gigliotti

RECORDATION FORM COVER SHEET TRADEMARKS ONLY

TO THE HONORABLE COMMISSIONER OF PATENTS AND TRADEMARKS

Please record the attached original documents or copy thereof.

1. Name of Conveying Party:

Helena Rubinstein S.A. French société anonyme

2. Name and Address of Receiving Party:

Helena Rubinstein French société en nom collectif

129, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 Paris France

3. Nature of Conveyance: Change of Legal Status from Joint Stock Company (société anonyme) to Partnership (société en nom collectif)

Execution Date: February 5, 1998

3. Trademark Application Serial Nos.: See Attached

4. Trademark Registration Nos.: See Attached

5. Name and address of party to whom correspondence concerning document should be mailed:

Lisa M. Gigliotti, Esq. Cosmair, Inc. 575 Fifth Avenue New York, New York, 10017

02/10/1999 BNGUYEN 00000018 75388833

01 FC:481 40.00 DP 02 FC:482 550.00 DP

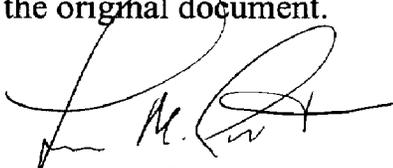
TRADEMARK REEL: 1852 FRAME: 0320

Total number of registrations/applications involved: 23

Total Fee (37 CFR § 3.41): \$590 Check No. 433703 is attached.

To the best of my knowledge and belief, the foregoing information is true and correct and any attached copy is a true copy of the original document.

Dated:



Lisa M. Gigliotti

Total: Three pages

Express Mail No.: EE643323662US

TRADEMARK
REEL: 1852 FRAME: 0321

Trademark Application Serial Nos.:

75/388,833 – ADJUSTER
75/397,561 – AIR SCRUB
75/370,489 – BRONZING STONE
74/315,234 – CONTACT FINISH
75/410,034 – FOREVER SHINE
75/030,700 – GENEROUS
75/446,800 – MAT SPECIALIST
75/185,441 – SOFTEX
75/404,332 – WATER MASK

Trademark Registration Nos.:

2,056,964 – COLOR FITNESS
2,005,222 – FORCE C.
1,801,812 – GOLDEN TERRA
2,135,574 – LIGHT WEAR
1,749,734 – NUTRITIONAL RESPONSE
1,918,662 – OPALESCENCE
1,945,891 – OPALINE
1,817,651 – PERFORMANCE H2O
2,009,806 – R-VINCALINE
1,923,227 – ROUGE GLORIOUS
1,969,486 – SKIN PURENESSE
2,009,869 – SKIN RICHESSE
1,883,246 – TRANSLUCENCE
1,818,336 – VOLUMATIC

Express Mail No.: EE643323662US

Express Mail No.: EE643323662US

IN THE UNITED STATES PATENT AND TRADEMARK OFFICE

Name: Helena Rubinstein
Address: 129, rue du Faubourge Saint-Honoré
75008 Paris, France

Marks:

- 75/388,833 – ADJUSTER
- 75/397,561 – AIR SCRUB
- 75/370,489 – BRONZING STONE
- 74/315,234 – CONTACT FINISH
- 75/410,034 – FOREVER SHINE
- 75/030,700 – GENEROUS
- 75/446,800 – MAT SPECIALIST
- 75/185,441 – SOFTEX
- 75/404,332 – WATER MASK
- 2,056,964 – COLOR FITNESS
- 2,005,222 – FORCE C.
- 1,801,812 – GOLDEN TERRA
- 2,135,574 – LIGHT WEAR
- 1,749,734 – NUTRITIONAL RESPONSE
- 1,918,662 – OPALESCENCE
- 1,945,891 – OPALINE
- 1,817,651 – PERFORMANCE H2O
- 2,009,806 – R-VINCALINE
- 1,923,227 – ROUGE GLORIOUS
- 1,969,486 – SKIN PURENESSE
- 2,009,869 – SKIN RICHESSE
- 1,883,246 – TRANSLUCENCE
- 1,818,336 – VOLUMATIC

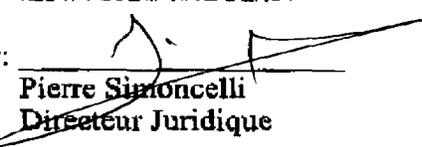
ASSISTANT COMMISSIONER FOR TRADEMARKS
Box Assignments
2900 Crystal Drive
Arlington, Virginia 22202-3513

DESIGNATION OF DOMESTIC REPRESENTATIVE

The firm of BAKER & BOTTS, L.L.P., and the members and associates of that firm, having their offices at 30 Rockefeller Plaza, New York, New York 10112, are hereby designated, jointly and severally, as Helena Rubinstein's representatives upon whom notice or process in proceedings affecting the above-referenced marks may be served.

HELENA RUBINSTEIN

Dated: January 18, 1999

By: 
Pierre Simoncelli
Directeur Juridique

TRANSLATED FROM THE FRENCH



HELENA RUBINSTEIN S. A.
Joint-Stock Company with FRF14,870,000 corporate capital
and Head Offices at 129, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris, France

Paris Corporate Registry N° 542 033 485 (81 B 02813)

EXCERPT

MINUTES OF THE FEBRUARY 5, 1998
EXTRAORDINARY GENERAL MEETING OF THE SHAREHOLDERS

At 2:00 p.m.
On the Fifth of February
In the year One Thousand Nine Hundred Ninety-Eight,

The Shareholders of the company HELENA RUBINSTEIN S. A., a joint-stock company with FRF14,870,000 corporate capital and Head Offices at 129, rue du Faubourg-Saint-Honoré in 75008 Paris, France, convened in an Extraordinary General Meeting on the premises of the principal place of business at 66, route de la Reine in 92100 Boulogne-sur-Seine, France, upon notice from the Board of Directors in a letter sent to each of the Shareholders within the deadline required by law.

A register of attendance was drawn up and signed by each participant of the Meeting as he / she entered the Meeting.

The Meeting then proceeded to appoint the Officers thereof.

MR. GÉRARD GUYOT-JEANNIN chaired the meeting in his capacity as Chairman of the Board of Directors.

The company L'ORÉAL, represented by MR. PIERRE SIMONCELLI and the company HOLDIAL, represented by MR. JACK ASCHEHOUG, the two shareholders present and acquiescing representing the greatest number of votes, were called upon to act as Tellers.

MR. ÉRIC PRIGENT was appointed Secretary.

The Chairman noted, on the basis of the Register of Attendance, certified true and accurate by the Officers, that all the Shareholders owning together the 148,700 shares composing the corporate capital, were present.

As the Meeting represented the corporate capital in its entirety, it was declared as duly constituted and able to make valid decisions.

The Chairman tabled and placed at the Shareholders' disposal:

- a copy of the corporate Articles of Incorporation

- a copy of the notice convening the Shareholders
- a copy of the notice sent by registered mail with return receipt to the Statutory Auditor
- the Register of Attendance certified by the Officers of the Meeting
- the report by the Board of Directors
- the report by the Statutory Auditor
- the motions to be submitted to the Meeting.

The Chairman declared that the report by the Board of Directors, the motions, as well as all the other documents and information stipulated by law and the regulations, had been held at the Shareholders' disposal in the Head Offices, for the period of time and on the conditions stipulated by law and the regulations in force.

The Shareholders formally acknowledged the above statement.

The Chairman recalled the Meeting's Agenda:

- Report by the Board of Directors
- Report by the Statutory Auditors
- Reduction of the corporate capital to FRF200,000 on the condition precedent of the Company's being transformed into a partnership
- Transformation of the Company into a partnership
- Adoption of the new Articles of Incorporation
- Appointment of the management
- Confirmation of the duties of the Statutory Auditors
- Concomitant option for corporate tax
- Powers-of-attorney for banking purposes
- Powers-of-attorney for administrative purposes
- Powers for the purposes of Industrial property
- Miscellaneous items
- Powers-of-attorney for performing formalities

He then read the Report by the Board of Directors and the Report by the Statutory Auditor.

A general discussion was opened.

As no one requested leave to speak, the Chairman put the following motions successively to a vote:

.....

TWELFTH MOTION

The body of the shareholders decided to confirm the powers-of-attorney for industrial property entrusted to:

MR. PIERRE CASTRES-SAINT-MARTIN
MR. JOSÉ MONTEIRO
MR. PIERRE SIMONCELLI

entitling them to:

A. PATENTS

- File in all countries, on behalf and for the account of the company HELENA RUBINSTEIN, all applications for invention patents, to perform all useful formalities for the issuing and publication of said patents, to draft all descriptive memoranda, amend them, provide all documents-in-proof, pay all taxes and annuities or bind the Company to pay them.
- Deposit all envelopes, in particular all sealed envelopes and withdraw all receipts, withdraw said envelopes and grant release therefor.

B. TRADEMARKS & MODELS

Perform, both in France, and at the International Office of Geneva (BIRPI) and in other foreign countries:

1. the registration of all brand and business trademarks; consequently, establish and file all models of said trademarks, as well as all typographic photographs, the production of all notices, listing of all products and product classes to which the trademarks registered apply, make all other statements, requests, indications or mentions, sign all documents, registers and reports, pay all taxes, obtain from the relevant administrative authorities all documents-in-proof of the filing of any and all reports and documents whatsoever, as well as all receipts and acknowledgments, perform all measures and formalities and, generally speaking, do what is required.
2. the registration with the same authorities and services of all designs and models in the form he / she deems suitable, either life-size or enlarged or in a smaller size, or by representing the objects, or otherwise to:
 - . allocate all numbers to the objects filed, register all comments on the box containing them, affix his / her signature on said box, as well as on all files and photographs, and affix all seals on the binding;
 - . subdivide the same design in as many parts as he / she deems suitable;
 - . append all captions to the objects filed;

- . establish, sign and submit all deposit statements and obtain all certificates of deposit;
 - . pay all taxes and indemnities, have all priorities of use established;
 - . request, at all times, the total or partial publicity of all registrations, the opening of the sealed boxes and all extensions of registrations;
 - . request, at all times, the total or partial return of the objects registered, obtaining the release of all photographic proofs.
3. Requesting all extensions and the renewal of said registrations and waiving them as the case may be, either partially or totally:
- . entering into and signing all acts for the conveyance of ownership, both as buyer and seller of all trademarks, designs and models, or licensing a right to exploit them, creating guarantees with respect to said trademarks, designs and models.
4. Seeing to the protection of all trademarks, designs and models, by all legal or other means.

For the foregoing purposes, perform all formalities, make all requests and statements, sign all acts, delegate powers and, generally speaking, doing what is required.

Said motion was adopted unanimously.

.....

As no other items remained on the Agenda, the Meeting was adjourned.

All of the foregoing was recorded herein which were read and signed by the Officers and by all the Shareholders of the Company in its form as a partnership.

THE CHAIRMAN

Certified true & accurate copy

signature

THE TELLERS

THE SECRETARY

THE PARTNERS

For L'ORÉAL
PIERRE SIMONCELLI

For HOLDIAL
JACK ASCHEHOUG

Corporate name:

The corporate name shall remain:

HELENA RUBINSTEIN

The term *société anonyme* (joint-stock company) no longer applies as the Company was transformed into a *société en nom collectif* (partnership).

OFFICIAL TRANSLATOR

P. BONNEFOUS

30 bis, rue Émile Menier - 75116 PARIS

Tel: 45 53 23 13

APPOINTED BY THE PARIS COURT OF APPEAL

HELENA RUBINSTEIN S.A.

Société Anonyme au capital de 14.870.000 F

Siège Social : 129, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS

542 033 485 RCS PARIS (81 B 02813)

EXTRAIT

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
EN DATE DU 5 FEVRIER 1998

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX HUIT

LE CINQ FEVRIER

A QUATORZE HEURES,



Les actionnaires de la société **HELENA RUBINSTEIN S.A.**, Société Anonyme au capital de 14.870.000 F, dont le siège social est 129, rue du Faubourg Saint-Honoré - 75008 PARIS, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège du principal établissement, 66, route de la Reine - 92100 BOULOGNE SUR SEINE, sur convocation du Conseil d'Administration, suivant lettre adressée à chacun des actionnaires dans les délais impartis par la loi.

Il a été dressé une feuille de présence, laquelle a été signée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée a ensuite procédé à la composition de son Bureau.

Monsieur Gérard GUYOT-JEANNIN préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

La société L'OREAL représentée par Monsieur Pierre SIMONCELLI et la société HOLDIAL représentée par Monsieur Jack ASCHEHOUG, les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant le plus grand nombre de voix sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Eric PRIGENT est désigné comme secrétaire.

Monsieur le Président constate, d'après la feuille de présence, certifiée véritable par les membres du Bureau, que tous les actionnaires possédant ensemble les 148.700 actions composant le capital social, sont présents.

TRADUTEC

30 bis, rue Émile Menier - 75116 PARIS
Téléphone : 45 53 23 13
Télécopieur : 01 45 53 34 19
Modem : 01 47 55 80 95

TRADEMARK
REEL: 1852 FRAME: 0329

L'Assemblée réunissant la totalité du capital social est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose sur le Bureau et met à la disposition des actionnaires:

- un exemplaire des statuts de la société,
- une copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires,
- une copie de la lettre de convocation adressée en recommandé avec accusé de réception au commissaire aux comptes,
- la feuille de présence certifiée par le Bureau de l'Assemblée,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport du commissaire aux comptes,
- le texte du projet des résolutions.

Monsieur le Président déclare que le rapport du Conseil d'Administration, le texte des résolutions ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, dans les délais et conditions prévus par la loi et les règlements en vigueur.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Rapport du Conseil d'Administration,
- Rapport du commissaire aux comptes,
- Réduction du capital à un montant de 200.000 F sous la condition suspensive de la transformation de la société en société en nom collectif,
- Transformation de la société en société en nom collectif,
- Adoption des nouveaux statuts,
- Nomination des gérants,
- Confirmation des commissaires aux comptes dans leurs fonctions,
- Option concomitante pour l'impôt sur les sociétés,
- Pouvoirs bancaires,
- Pouvoirs administratifs,
- Pouvoirs en matière de propriété industrielle,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport du commissaire aux comptes.

La discussion générale est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.....

DOUZIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide de confirmer les pouvoirs en matière de propriété industrielle à :

Monsieur Pierre CASTRES SAINT-MARTIN
Monsieur José MONTEIRO
Monsieur Pierre SIMONCELLI

A cet effet, ils pourront :

A. BREVETS

- Déposer en tous pays, au nom et pour le compte de la société HELENA RUBINSTEIN, toutes demandes de brevets d'invention, accomplir toutes formalités utiles pour obtenir la délivrance et la publication desdits brevets, établir tous mémoires descriptifs, les modifier, fournir toutes justifications, payer toutes taxes et annuités, ou obliger la société à leur paiement.
- Déposer aussi tous plis cachetés et notamment toutes enveloppes scellées ou retirer récépissés, retirer lesdits plis et enveloppes et en donner décharge.

B. MARQUES ET MODELES

- Effectuer tant en France qu'au Bureau International de Genève (BIRPI) et dans d'autres pays étrangers :
 - I. - Le dépôt de toutes marques de fabrique et de commerce ; en conséquence, établir et déposer tous modèles desdites marques, ainsi que tous clichés typographiques, produire toutes notices, énumérer tous produits et classes de produits auxquels s'appliquent les marques déposées, faire toutes autres déclarations, réquisitions, indications ou mentions, signer toutes pièces, tous registres et procès-verbaux, acquitter toutes taxes, se faire remettre par les autorités administratives compétentes, tous titres justificatifs du dépôt des procès-verbaux et documents quelconques, ainsi que toutes quittances et récépissés, accomplir toutes démarches et formalités et, en général faire le nécessaire.

2. - Effectuer auprès des mêmes autorités et services le dépôt de tous dessins et modèles sous la forme qu'il jugera convenable, soit en grandeur naturelle, soit en agrandissement ou en réduction, soit par représentation des objets, soit autrement :
- . attribuer tous numéros aux objets déposés, inscrire toutes mentions sur la boîte qui les renfermera, apposer sa signature sur ladite boîte ainsi que sur tous dossiers et photographies, apposer également tous cachets sur la ligature ;
 - . subdiviser le même dessin en autant de parties qu'il jugera convenable ;
 - . joindre aux objets déposés toutes légendes ;
 - . établir, signer et remettre toutes déclarations de dépôt et se faire délivrer tous certificats de dépôt ;
 - . verser toutes taxes et indemnités, faire constater toutes priorités d'emploi ;
 - . requérir à toutes époques, la publicité totale ou partielle de tous dépôts, l'ouverture des boîtes scellées et toutes prorogations de dépôt ;
 - . demander à toute époque, toutes restitutions totale ou partielle des objets déposés, se faire délivrer toutes épreuves photographiques.
3. - Requérir toutes prorogations et renouvellement desdits dépôts et y renoncer le cas échéant, partiellement ou totalement :
- . passer et signer tous actes portant transmission de propriété tant comme acheteur que comme vendeur de toutes marques, dessins et modèles ou portant concession d'un droit d'exploitation, constitution de gages relativement auxdites marques, dessins et modèles.
4. - Assurer la défense de toutes marques, dessins et modèles, par toute voie judiciaire ou autre.

Aux effets ci-dessus, remplir toutes formalités, faire toutes réquisitions et déclarations, signer tous actes, substituer et généralement faire tout le nécessaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

.....

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du Bureau ainsi que par tous les associés de la société sous sa forme de société en nom collectif.

LE PRESIDENT

LES SCRUTATEURS

Pour extrait certifié conforme

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'L' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

LE SECRETAIRE

LES ASSOCIES

Pour L'OREAL
Pierre SIMONCELLI

Pour HOLDIAL
Jack ASCHEHOUG

106629 - Petites-Affiches

HELENA RUBINSTEIN S.A.

Société anonyme transformée
en société en nom collectif
au capital ramené de 14.870.000 F
à 200.000 F

Siège social :
129, rue du Faubourg-Saint-Honoré
75008 PARIS

542 033 485 R.C.S. Paris
(81 B 02.813)

Démission d'un administrateur
Réduction de capital
Transformation
en société en nom collectif

1. Suivant délibération en date du 22 janvier 1998, les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Yves FAIVRE, demeurant 22, rue Cortambert, 75116 Paris, de ses fonctions d'administrateur ayant pris effet à compter du 1er janvier 1998 et n'ont pas procédé à son remplacement.

2. Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires réunie le 5 février 1998, il a été décidé :

2.1. De réduire le capital d'un montant de 14.870.000 francs, par imputation des pertes à due concurrence, telles qu'elles apparaissent au bilan de l'exercice 1996 dûment approuvé, ramenant ainsi le report déficitaire de 94.124.728,11 francs à 79.454.728,11 francs et le capital de 14.870.000 francs à 200.000 francs.

Cette opération, ayant eu pour effet de réduire le capital social au-dessous du minimum légal, a été réalisée sous la condition suspensive de la transformation de la société en société en nom collectif.

2.2. De transformer la société en société en nom collectif à compter du même jour, conformément aux dispositions de l'article 238, alinéa 1^{er}, de la loi du 24 juillet 1966, sans création d'une personne morale nouvelle, et d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société.

L'objet et le siège social, la durée de la société, sa dénomination sociale et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social sont inchangés.

Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Dénomination sociale :

La dénomination sociale reste :

HELENA RUBINSTEIN

La mention société anonyme n'ayant plus lieu d'être du fait de la transformation en société en nom collectif.

Capital social :

Le capital social est fixé à la somme de 200.000 francs divisé en 2.000 parts de 100 francs chacune, entièrement libérées.

Associés en nom :

La société a pour associés indéfiniment et solidairement responsables :

— Société L'OREAL, société anonyme au capital de 676.062.160 francs, siège social : 14, rue Royale, 75008 Paris, 632 012 100 R.C.S. Paris.

— Société HOLDIAL, société en nom collectif au capital de 5.000 francs, siège social : 62, rue d'Alsace, 92110 Clichy, 324 084 698 R.C.S. Nanterre.

Administration et gérance :

La société est administrée et dirigée par :

Administrateurs :

— Monsieur Gérard GUYOT-JEANNIN, demeurant 45, boulevard de la Saussaye, 92200 Neuilly-sur-Seine.

— Madame Béatrice DAUTRESME-SCHLUMBERGER, demeurant 4, hameau La Fontaine, 75016 Paris.

— Monsieur Gilles WEIL, demeurant 7, rue Le Sueur, 75016 Paris.

Président du conseil d'administration : Gérard GUYOT-JEANNIN.

Directeur général : Béatrice DAUTRESME-SCHLUMBERGER.

Gérance :

Sous sa forme de société en nom collectif, la société est gérée, pour une durée non limitée, par :

Monsieur Gérard GUYOT-JEANNIN, susnommé.

Madame Béatrice DAUTRESME-SCHLUMBERGER, susnommée.

Commissaires aux comptes :

Les commissaires aux comptes sont restés en fonction. Monsieur Pierre FEUILLET, commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Olivier THIBAUT, commissaire aux comptes suppléant, ont été confirmés dans leurs fonctions pour la durée de leurs mandats restant à courir.

Les mentions prévues par l'article 285 du décret du 23 mars 1967 et qui ne concernent que les sociétés par actions sont frappées de caducité.

Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Paris.

Pour avis.
LA GERANCE.

MODIFICATIONS

152074 - La Loi

LA BOITE AFFICHE

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50.000 F

Siège social :

3, allée des Terres-Rouges
95830 CORMELLES-EN-VEXIN
384 962 429 R.C.S. PONTOISE

Changement de gerant, d'objet social de dénomination sociale et de siège social

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire en date du 6 janvier 1998, la collectivité des associés a décidé :

— de prendre acte de la démission de Monsieur Philippe VERGNAUD de ses fonctions de gerant ;

— de nommer en ses lieu et place, pour une durée indéterminée :

Madame Ghislaine VALLET, domiciliée 17, Grande-Rue - 95640 NEUILLY-EN-VEXIN ;

— de modifier le 1^{er} paragraphe de l'article 3 des statuts "OBJET" désormais rédigé comme suit :

" La création et l'exécution publicitaires, photo-composition et photographie, toute édition et maître d'œuvre par tous procédés d'impression, photographie publicitaire "

Le reste du texte est inchangé.

— de modifier l'article 2 des statuts "Dénomination sociale" désormais rédigé comme suit :

" La dénomination sociale est **E N Z O PHOTOGRAVURE** "

— de transférer le siège social et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

" Le siège social est fixé à **75017 PARIS - 108, rue des Dames** "

Le reste du texte est inchangé.

Durée : 99 années.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés tenu par le tribunal de commerce de PONTOISE et réimmatriculée au R.C.S. tenu par le tribunal de commerce de PARIS au greffe duquel sera effectué le dépôt légal.

106674 - Petites-Affiches

INDOSUEZ FRANCE PLL

Société d'investissement
à Capital Variable

Siège Social :
44, rue de Courcelles - 75008 P
353 056 492 R.C.S. PARIS

AVIS DE CONVOCATION

MM. les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le 25 Mars 1998, chez la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE Square Max-Hymans - Pasteur 3 - PARIS (13^{ème} étage - salle 1301) heures, à l'effet de délibérer sur le jour suivant :

— Rapport du Conseil d'Administration.

— Changement de nom du C

— Changement de siège social

— Fractionnement d'actions - r

— Délégation des pouvoirs po

formalités.
Dans le cas où cette assemblée pourrait se tenir valablement sur convocation, faute de quorum serait alors reportée au 2 Avril 1998, l'issue de l'Assemblée Générale An chez la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE - 13, Square Max-Hymans - Pasteur 3 - 75015 PARIS (13^{ème} et salle 1301).

2/ en Assemblée Générale Ann le 2 avril 1998, chez la CAISSE NATIONALE DE CREDIT AGRICOLE - Square Max-Hymans - Pasteur 3 - PARIS (13^{ème} étage - salle 1301) heures, à l'effet de délibérer sur le jour suivant :

— Rapport du Conseil d'Administration et du Commissaire aux comptes

— Approbation des comptes et bilan au 31 décembre 1997.

— Opérations visées aux articles et suivants de la loi du 24 juillet 1966

— Démission d'un Censeur.

— Délégation de pouvoirs pour formalités.

Pour avoir le droit d'assister, de par correspondance, ou de se faire représenter à ces assemblées, les titres d'actions nominatives doivent être crites en compte nominatif pur ou compte nominatif administré cinq jours au moins avant la date de ces assemblées.

Les propriétaires d'actions au porteur devront faire parvenir, dans le délai, au siège de la société ou CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ - Direction des Services Titres - 1383 Service des Assemblées - 92920 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, un certificat d'immatriculation délivré par l'intermédiaire hab (Banque, Etablissement Financier, Société de Bourse) teneur de leur compte.

A défaut d'assister personnellement aux assemblées, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois modalités suivantes :

1) adresser une procuration à la société sans indication de mandataire.

2) voter par correspondance.

3) donner une procuration à un actionnaire ou à son conjoint.

Les formulaires de vote par correspondance ou par procuration seront adressés aux actionnaires inscrits en compte nominatif pur ou administré.

Tout actionnaire ou porteur souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'avis de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la société ou auprès du CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ - Direction des Services Titres - 1383 Service des Assemblées - 92920 PARIS-LA DEFENSE CEDEX, au plus tard 6 jours avant la date de réunion.

Le présent avis est communiqué aux actionnaires par correspondance, il n'a pas de valeur juridique. Plus la possibilité de se faire représenter

TRADEMARK
La gérance